

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 1
Absents : 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Laetitia SOCQUET-
JUGLARD, Gérard VIALIS.

Date de la convocation :
23/10/2023 Excusés : Jean-Loup MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Marie-José LIGOUZAT

Délibération n° 2023-D60 – Rénovation des locaux de la mairie et de la salle communale – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entretenir les locaux communaux et présente le projet de rénovation des locaux de la mairie et de la salle communale. Ces travaux portent sur les points suivants :

- Rafraichissement des peintures intérieures
- Changement des sols du 1^{er} étage
- Pose de moquette dans montée d'escaliers
- Pose de lambris bois sur murs
- Aménagement hall d'accueil
- Aménagement d'une kitchenette
- Aménagement de rangement
- Changement des stores

Le montant des travaux est estimé à 85 000€ HT.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour) :

- **Approuve** le projet présenté concernant la rénovation des locaux de la mairie et de la salle communale, pour un montant H.T de 85 000 €.
- **Approuve** le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie et tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier.
- **Sollicite** du Conseil Départemental de la Savoie et tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier, une subvention la plus élevée possible pour cette rénovation.
- **Sollicite** du Département de la Savoie et tout autre organisme une dérogation pour engager les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231030-2023-D60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

Publication : 31/10/2023

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

